

**Relevé de décisions du Conseil d'Administration de l'Université Polytechnique Hauts – De  
– France  
Séance du 11 mai 2026**

**Étaient présents ou représentés :**

|   |   |
|---|---|
| Président du conseil d'administration   | <b>ARTIBA Abdelhakim</b>  |
| Personnalités extérieures   | <b>ASSE Abdallah (Pouvoir à Mr DUQUENNOY Marc)<br/>LAMAC Sébastien<br/>GONDY Elisabeth<br/>DUBOIS Philippe (Pouvoir à Mr ARTIBA Abdelhakim)</b>                           |
| Collège A des professeurs des universités   | <b>ALBERT MERCIER Cyrille<br/>DUBAR Laurent<br/>DUQUENNOY Marc<br/>FERGOMBE Amos<br/>LAGAE VAN REETH Véronique<br/>OLIVEIRA Kathia<br/>SEGALA-DE-CARBONNIERES Solange</b> |
| Collège B des autres enseignants chercheurs et enseignants  | <b>ENJALBERT Simon<br/>MAATI Christine<br/>MASSA TURPIN Isabelle<br/>RAHMOUN Jamila<br/>SZENDE Line<br/>VERHEYDE François</b>   |
| Collège des personnels de Bibliothèque, ingénieurs, administratifs, techniciens, sociaux et de santé Biatss | <b>HOUVENAGHEL Stéphan<br/>URBANIAC Rodolphe (Pouvoir à Mme VANPOUILLE Caroline)<br/>VANPOUILLE Caroline</b>  |
| Membres de droit  | <b>Madame la Rectrice de l'Académie de Lille ou son représentant : Mr BOCQUET<br/>Monsieur le Directeur général des services : Mr BRICOUT</b>                             |
| Membres invités   | <b>VARAGO Manuel, pour compte rendu</b>   |

Monsieur le Président du conseil d'administration accueille les conseillers à 11 H 00 en visioconférence.

Monsieur le Président ouvre la séance et donne lecture des pouvoirs.

Le quorum étant atteint, la séance du conseil débute à 11h00

### **RELEVÉ DE DÉCISIONS DE LA SÉANCE DU 11 mai 2026**

Monsieur le Président présente le relevé de décisions de la séance du 11 mai 2026.

#### **Dispositif de repyramidage pour la voie temporaire d'accès au corps des professeurs des universités**

Vu la Loi n° 2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 et portant diverses dispositions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur ;

Vu le Décret n° 2021-1722 du 20 décembre 2021 créant une voie temporaire d'accès au corps des professeurs des universités et aux corps assimilés ;

Vu l'arrêté du 10 avril 2026 fixant pour l'année 2026 la répartition par établissement public d'enseignement supérieur du nombre de promotions internes possibles en application du décret n° 2021-1722 du 20 décembre 2021 créant une voie temporaire d'accès au corps des professeurs des universités et aux corps assimilés ;

Vu l'avis du comité social d'administration du 11 mai 2026 ;

Vu les statuts de l'Université Polytechnique Hauts-de-France (UPHF) ;

Monsieur le Président présente le dispositif dit de « repyramidage » pour la voie temporaire d'accès au corps des professeurs des universités.

Il est proposé au conseil d'adopter la possibilité de promotion suivante au niveau de l'établissement :

Article 1 : Nombre de promotion

- Possibilité offerte en 2026 : 1 pour l'UPHF

Article 2 : Répartition selon les sections du Conseil National des Universités

- Année 2026 : Section 04

Les candidats à cette promotion doivent être titulaires d'une Habilitation à Diriger les Recherches avant le 1<sup>er</sup> janvier 2026 et doivent avoir soit 10 années d'ancienneté comme maître de conférences classe normale ou 5 ans d'ancienneté en tant que maître de conférences hors classe. Après examen, nous avons choisi la section 04 sciences politiques dans le but d'une prise de fonction le 1<sup>er</sup> septembre 2026.

#### **Décision**

Le conseil d'administration à la majorité, adopte la possibilité de promotion interne dans le corps des Professeurs d'Université dans la section 04 du Conseil National des Universités.

**Pour : 21 voix**

**Contre : 0 voix**

**Abstention : 0 voix**

En l'absence d'autres questions, Monsieur le Président remercie l'ensemble des membres et lève la séance à 11h35.

Le 22 mai 2026

Le Président de l'Université,  
Professeur Abdelhakim ARTIBA

